



LIGUE DE BOURGOGNE de ROLLER SKATING
Charte du Centre Régional d'Entraînement et de Formation

SAISON SPORTIVE 2009 – 2010

1- GENERALITES

Tout athlète sélectionné au Centre Régional d'Entraînement et de Formation doit avoir conscience qu'il représente l'image de sa Ligue et de son club quel que soit le lieu où il se trouve. Il est garant de l'image sérieuse et positive qu'ils s'efforcent de véhiculer.

- L'athlète s'engage à :
 - respecter la Charte du CREF
 - respecter ses partenaires, ses adversaires et l'encadrement,
 - proscrire l'utilisation de produits prohibés en France ou de produits dopants,
 - adopter une hygiène de vie compatible avec la quête de ses objectifs sportifs. Ne pas consommer d'alcool et/ou de tabac en stages ou en compétition.

2- SPORTIF

- L'encadrement du CREF s'engage à :
 - optimiser les conditions d'entraînement et d'encadrement pour donner à l'athlète les meilleures chances de réussite dans son projet sportif,
 - respecter l'intégrité de l'athlète sur le plan physique et psychologique
- L'athlète s'engage à :
 - s'investir pleinement dans sa pratique sportive et dans la poursuite de ses objectifs,
 - respecter les temps d'entraînement, de compétition et de repos indispensables à son projet sportif et personnel
 - être présent au programme d'entraînement selon le calendrier défini (sauf cas exceptionnel)
 - avoir une tenue de sport correct (jogging, combinaisons, chaussures de sport, gants de protections) et de l'eau à chaque entraînement
 - remplir leur carnet d'entraînement tous les jours et l'envoyer au responsable ainsi qu'à leur entraîneur à chaque fin de semaine
 - respecter les locaux et le matériel
- Les parents des athlètes s'engagent à :
 - ne pas intervenir pendant l'entraînement du collectif du CREF.

3- MEDICAL

Le suivi médical est exercé par un médecin fédéral ou un médecin du sport identifié.

Une visite par an en CMS ou en plateau technique est obligatoire. Elle est prise en charge par le CREF et devra être réalisée avant la fin mars 2010.

L'objectif du suivi médical étant de s'assurer de l'état de santé des sportifs et d'évaluer le retentissement de l'entraînement. Il permet également de poser des diagnostics sur d'éventuels traumatismes et d'orienter les jeunes vers des spécialistes reconnus, si nécessaire, mais il n'a pas pour finalité de remplacer les structures médicales classiques.

- L'athlète s'engage à :
 - répondre aux demandes du médecin coordonnateur du suivi,

- se soigner de manière responsable et sérieuse en cas de blessure. Il respecte les prescriptions du médecin référent plus particulièrement en matière d'arrêt temporaire de l'entraînement
- prévenir rapidement l'entraîneur du CREF en cas de blessure.

➤ Les parents des athlètes s'engagent à :

- accompagner leur enfant dans la réalisation des examens prescrits pour le suivi médical

4- SCOLAIRE

Une attention particulière doit être portée sur l'amplitude horaire journalière pour favoriser la récupération et l'assimilation des connaissances.

Le suivi scolaire doit permettre la modulation individuelle de la charge d'entraînement et/ou du travail scolaire.

➤ Le CREF s'engage à :

- aider du mieux que possible l'athlète dans la réalisation de son double projet (sportif et scolaire)

➤ L'athlète s'engage à :

- parler de ses difficultés scolaires liées aux nombres d'entraînement et à la fatigue cumulée
- envoyer à chaque fin de trimestre son bulletin de note au responsable du CREF

➤ Les parents des athlètes s'engagent à :

- accompagner leur enfant dans la réalisation de leur double projet

5- DROIT A L'IMAGE

Les sportifs du CREF consentent, par leur adhésion à la présente Charte, à céder à la Ligue de Bourgogne leur droit à l'image en situation de pratique de leur discipline sportive (image individuelle ou collective extraite d'un entraînement, d'une compétition ou dans le contexte d'une compétition).

La cession de droit à l'image dans ces conditions est effectuée à titre gracieux. Il est précisé que l'image (photo, vidéo) d'un athlète ainsi définie peut être reproduite par la Ligue de Bourgogne sous toutes formes ou tous supports, connus ou inconnus à ce jour, à des fins exclusives d'information, de promotion institutionnelle de la Ligue, en dehors de toute exploitation commerciale de cette image.

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Lu et Approuvé, Signature de l'athlète	Lu et Approuvé, signature du responsable légal	Le responsable du CREF, Thomas DAUVERGNE	Le Président de la LBRS, Christian WAGNER